

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mai 2021

<b>DATE DE CONVOCATION</b>  19/05/2021	L'an deux mille vingt et un, Mardi 25 Mai à 19 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVÉGUEN, Maire
<b>DATE DE PUBLICATION</b>  28/05/2021	<b>Étaient présents :</b> MM. Stéphanie LOURTIL, Vanessa LEGAIGNEUR, Alain CAILLIOT, Jennifer ALVES DA CUNHA, Sabina BECK, Jean-Pierre GUILLEMOT, Denis LAZAROFF, Julie MARCQ-VADAINE, Séverine PERRIER, Antoine TRAINEAU.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Absents excusés :</b> Patrick MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GUILLEMOT Manuel BATAILLE, ayant donné pouvoir à Stéphanie LOURTIL Philippe CORTES  <b>Formant la majorité du conseil en exercice.</b>
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13
	<b>SECRÉTAIRE : Jean-Pierre GUILLEMOT</b>

Ouverture de séance à 19 h 30.

Un scrutin a eu lieu, Jean-Pierre GUILLEMOT est nommé secrétaire de séance.

Après l'envoi des compte-rendus des dernières réunions en date des 6 et 12 Avril 2021 à chaque élu, Robert de Kervéguen demande si quelqu'un a des remarques à formuler. Aucune observation n'est faite, les compte-rendus sont approuvés.

Signature des procès-verbaux des 6 et 12 Avril 2021

Il est alors demandé à l'ensemble des conseillers municipaux de parapher et signer les procès-verbaux des séances de conseil municipaux des 6 et 12 Avril 2021.

Monsieur le Maire annonce la naissance de l'enfant d'Annelise Delecroix : Ariane née vendredi dernier.

### DÉLIBÉRATIONS

#### **Revalorisation des tarifs cantine, étude dirigée et garderies scolaires - Année scolaire 2021/2022** **Délibération n° 2021\_05\_01 (rapporteur Vanessa Legaigneur)**

Monsieur le maire, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et du prix de revient des repas, propose de porter :

- le prix du repas servi aux enfants à 4,50 € au lieu de 4,25 €,
- le prix du repas servi aux adultes à 5,00 € au lieu de 4,70 €.

**Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal approuve ces propositions.**

Ces mesures s'appliqueront à compter du jeudi 02 septembre 2021.

**Tarifs de l'étude dirigée et des garderies scolaires - Année scolaire 2021/2022 –  
Délibération n° 2021\_05\_02 (rapporteur Vanessa Legaigneur)**

**Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide d'augmenter le tarif de l'étude dirigée et des garderies scolaires à partir du jeudi 02 septembre 2021, à savoir :**

- Garderie du matin (école maternelle et primaire) :
  - 31,00 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Forfait pour 5 garderies du matin (école maternelle et primaire) :
  - 18,00 € de 7 h 30 à 9 h 00
- Garderie du soir (école maternelle) :
  - 31,00 € de 16 h 30 à 18 h 00
  - 52,00 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 garderies du soir (école maternelle) :
  - 18,00 € de 16 h 30 à 18 h 00
  - 25,00 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Etude dirigée (école primaire)
  - 34,00 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Etude dirigée  
+ garderie (école primaire) :
  - 64,00 € de 16 h 30 à 19 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées (école primaire) :
  - 26,00 € de 16 h 30 à 18 h 00
- Forfait pour 5 études dirigées + garderie (école primaire) :
  - 35,00 € de 16 h 30 à 19 h 00

La participation forfaitaire mensuelle (matin et soir) applicable aux enfants arrivant un peu avant 8 h 50 et partant un peu après 16 h 30 est de 9,00 €.

Un demi-tarif est appliqué aux vacances d'hiver et de printemps.

**Participation aux charges de fonctionnement des écoles pour les enfants hors commune –  
Année scolaire 2021/2022 - Délibération n° 2021\_05\_03 (rapporteur Vanessa Legaigneur)**

Monsieur le maire fait savoir qu'il convient de fixer le montant de la participation relative aux charges de fonctionnement de l'école élémentaire et maternelle de Vigny pour les enfants hors commune accueillis dans nos établissements scolaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide** de fixer le montant de la participation relative aux charges de fonctionnement de l'école primaire pour l'année scolaire 2021/2022, à 470 € par enfant (montant unique pour l'école élémentaire et maternelle).

**Transfert de la régie « manifestations communales » dans la régie « produits communaux divers » - Délibération n° 2021\_05\_04 (rapporteur Stéphanie Lourtil)**

Les instructions départementales préconisent que chaque collectivité dispose au maximum de 3 régies (2 de recettes et 1 d'avance).

La commune de Vigny est détentrice des 4 régies suivantes :

- une régie d'avance pour le règlement des « menues dépenses »,
- une régie de recettes pour les « produits communaux divers »,
- une régie de recettes pour les « manifestations communales »,
- une régie de recette pour le « service périscolaire ».

Au vu du nombre des régies de recettes, le Service de Gestion Comptable de Magny-en-Vexin préconise leur rationalisation avec le transfert de la régie de recettes « manifestations communales » dans la régie de recettes « produits communaux divers ».

Suite à ce transfert, la régie des « produits communaux divers » encaissera les produits suivants :

- les loyers et charges locatives,
- les recettes issues des manifestations communales,
- les recettes diverses communales,
- les dons et quêtes.

Les modes de recouvrement seront les suivants :

- espèces,
- chèques bancaires,
- carte bleue,
- télépaiement sur internet,
- prélèvement automatique.

Il sera nommé un régisseur titulaire, Mme Sylvie BRINGER, et un régisseur suppléant, Mme Isabelle DEPEAUX-JAMET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **décide** de clore la régie de recettes « manifestations communales »,
- **approuve** la modification de la régie de recettes « produits communaux divers »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout arrêté ou autre document afférent à ce dossier.

**Modification du tableau des effectifs - Délibération n° 2021\_05\_05 (rapporteur Stéphanie Lourtil)**

Madame Lourtil explique que, dans le cadre d'un nouveau recrutement de Secrétaire de Mairie supplémentaire, il est nécessaire d'ouvrir un poste de catégorie B au sein des effectifs administratifs.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Filières ou grades	Cat.	Poste déjà créé durée hebdomadaire	Création durée hebdomadaire	Budgétaire
<b>Filière administrative</b>			<b>Effet au 01.07.2021</b>	
Rédacteur territorial	B		1 poste – 35 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>	1 poste
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3 postes – 35 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		3 postes
Adjoint administratif territorial	C	1 poste – 35 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste

<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste – 35 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste
Adjoint technique territorial	C	4 postes – 35 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		4 postes
Adjoint technique territorial	C	2 postes – 34,75 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		2 postes
Adjoint technique territorial	C	1 poste – 32 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste
Adjoint technique territorial	C	1 poste – 26,66 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste
Adjoint technique territorial	C	1 poste – 17,25 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste
<b>Filière médico-sociale</b>				
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	C	1 poste – 21,17 <sup>ème</sup> /35 <sup>ème</sup>		1 poste

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal accepte la modification du tableau des effectifs.**

**Opposition au transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à la Communauté de Communes Vexin Centre- Délibération n° 2021\_05\_06 (rapporteur Robert de Kervéguen)**

Monsieur le Maire explique sa position et son opposition sur le sujet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, S'OPPOSE au transfert de compétence PLU Intercommunal à la Communauté de Communes Vexin Centre.**

**POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- **Abattage d'arbres sans autorisation sur une parcelle privée – Chemin du Bourbier -**  
Suite à la demande de Monsieur le maire de replanter des arbres, le propriétaire auteur de l'infraction a donné son accord écrit afin de replanter à l'automne prochain.
- **Contentieux 11 Rue de Rouen (rapporteur Robert de Kervéguen)**  
Une déclaration préalable de travaux a été déposée en Mairie par le propriétaire le 16/03/2021. L'architecte des bâtiments de France ayant émis un avis défavorable au projet de modification d'ouvertures et pose de fenêtres de toit, un arrêté de refus a été adressé au demandeur le 11/05/2021.
- **Travaux sans autorisation au 1 Impasse de Baunes (rapporteur Robert de Kervéguen)**  
Un dossier de déclaration préalable a été déposé le 7 Mai par le propriétaire afin de régulariser sa situation, suite au constat sur place de Monsieur le Maire et du Pôle Urbanisme intercommunal en Mars dernier.  
Sa demande, transmise aux services instructeurs, est actuellement en délai d'instruction.
- **Dossier arrêté de mise en péril – 3 rue des Saules**  
Aucune demande de travaux n'a été formulée à ce jour par l'indivision.
- **Coupe d'arbres sans autorisation rue Marie**  
L'auteur des faits, ayant eu contact avec Monsieur le maire, s'est engagé à replanter des arbres.

## **Interventions des responsables des commissions municipales**

### **Commission travaux**

- . **Réhabilitation de logements de la Gaudière en un appartement de type duplex**: le dossier de travaux a été accordé le 10 Mai. Les travaux vont pouvoir débuter.
- . **Réfection des menuiseries extérieures des bâtiments communaux** : les déclarations préalables ont été accordées les 15 et 27 avril. Les travaux vont pouvoir débuter.
- **Travaux à l'Eglise** (rapporteur Alain Cailliot)
  - . Fin d'intervention des entreprises et démontage de l'échafaudage.  
C'est une très belle réalisation avec la mise en valeur du clocher.
  - . Par ailleurs, deux entreprises ont été sollicitées pour l'essai d'éclairage du clocher.
- **Voirie** (rapporteur Robert de Kervéguen)
  - o Notification de subvention ARCC Voirie : 45 000 € ont été obtenus  
Cela correspond à 30 % du montant plafond de 150 000 € subventionnables,  
Soit 27,07 % du montant HT de 166 246 € du coût estimé de l'opération.  
La part communale revenant à 107 872 €, déduction faite du Fonds de Compensation de TVA et de la subvention.  
**Il est rappelé que ce projet prévoit 3 chantiers :**  
(allée du bois Ribot, chemin de la fontaine aux malades, impasse du Cardinal)  
L'impasse du Cardinal pourra être engagé cet été.
    - o . Route du Bord'haut : des travaux de chemin et l'escalier seront réalisés cet été.
- . Rebouchage des nids de poule sur le territoire communal réalisé par l'entreprise Colas  
D'importants travaux de rebouchage de « nid de poules » sur l'ensemble de la voirie communale pendant deux jours.  
  
Par ailleurs, le marché travaux voirie avec l'entreprise Colas arrive à échéance en Juin.  
Il conviendra de lancer un nouvel appel d'offre par M. Laage qui a été missionné .  
On ne mettra dans cet appel d'offres que les travaux de réfection / réhabilitation.

### **Commission Patrimoine**

- La « journée du patrimoine » est en préparation.

### **Espaces verts**

- Une distribution de bois est proposée aux habitants. Pour celles et ceux qui sont intéressés, un don pour le CCAS serait apprécié
- Plans de réseaux (énergie, assainissement, etc..) : une étude est à organiser afin d'améliorer la connaissance et l'implantation des réseaux sur la commune. Une réunion sera programmée avec la commission travaux (P. Madi, J.P. Guillemot), V. Legaigneur et Alain Cailliot en Juin.

### **Centre Communal d'Action Sociale (rapporteur Sabina Beck)**

- . Une aide alimentaire a été accordée à 3 personnes de la commune.
- . Facilitation a été apportée dans le cadre de la vaccination contre le Covid 19.
- . Une visite à la doyenne de la commune, Madame MARTIN âgée de 98 ans, a été faite.
- . En attente de l'évolution des consignes sanitaires pour permettre l'organisation du repas de fin d'année pour nos aînés.

### **Commission animation**

- Attribution des subventions pour les associations (Vigny Loisirs, Kusanagi, Tennis-Club de Vigny, AS Vexin) :  
Les montants des subventions ont fait l'objet d'une évaluation selon des critères objectifs. Parmi ces critères, la contribution à la vie du village et le nombre d'adhérents. Un tableau explicatif est présenté par Madame Stéphanie Lourtil.
- L'activité sportive pour les enfants est reprise. Elle est prévue le 9 juin pour les adultes et uniquement dans le cadre de sports sans contact.
- La fête du village initialement prévue le 05 juin est reportée au dernier week-end du mois d'août, en collaboration avec le festival « Cés'art » organisé par la Communauté de Communes Vexin Centre.
- Les festivités pour la soirée du 13 Juillet sont maintenues dont un feu d'artifice. La déclaration a été faite en Préfecture pour une réponse à la mi-juin. L'organisation de cette année sera sensiblement la même que l'année dernière. Un appel aux bonnes volontés est fait pour aider à la réalisation de cette manifestation.

### **Commission information et communication**

- Les prochaines « Brèves de Vigny » seront produites et distribuées pour début juillet, les thèmes principaux seront la réouverture des commerces et la préparation de l'été à Vigny.
- Monsieur Traineau et Madame Alves da Cunha vont former le secrétariat pour l'alimentation des informations sur l'application Illiwap.

### **Commission scolaire**

- Un remerciement tout particulier aux Atsem dans le cadre de la pandémie pour la tenue du protocole sanitaire ainsi que le personnel d'entretien et pour la cantine.
- Le nouveau protocole sanitaire impose : 1 cas Covid = fermeture de la classe.
- Le déploiement du portail informatique familles en lieu et place des inscriptions à l'école se finalise pour la rentrée 2021/2022.

### **Intervention des délégués des EPCI**

- **SMIRTOM** (rapporteur Denis Lazaroff)  
Rappel sur les consignes de ramassage des déchets ainsi que l'obligation d'avoir des « bacs au nom du SMIRTOM ». Les autres bacs ne seront plus collectés à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2021.

### **Informations diverses**

- Elections régionales et départementales les 20 & 27 Juin 2021  
Tenue des bureaux de vote. Les conseillers municipaux sont sollicités pour la tenue des bureaux de vote, ainsi que dans le recherche de bénévoles.
- Changement du jour de permanence du Conciliateur de Justice, Madame de Zitter, soit le 2<sup>ème</sup> mercredi matin de chaque mois, à compter du 9 Juin
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra Mardi 29 Juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.